

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 février 2015

L'An deux-mil quinze le 19 février à vingt heures trente minutes, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal de PUISEUX-PONTOISE, sous la présidence de Monsieur THOMASSIN Thierry Maire.

Etaient PRESENTS : Mrs VANDAMME Joël, LEVOIRIER Yves, RODHAIN Jean-Claude, RYCKEBUSCH Gérard ,et Mmes GAUDINOT Christiane, PAYEUX Evelyne et RAPHY Marina.

Etait (ent) absent(e)(s) Excusé (e)(s) : Mme LAMOTTE Ophélie

Absents Excusés ayant donné pouvoir : Mme HELVIG Fabienne à Mr LEVOIRIER Yves et Mr MILLET Christian à Mme PAYEUX Evelyne

Secrétaire de séance : Mr VANDAMME Joël

Projet PANHARD

Avis du conseil municipal sur l'enquête public des installations classées pour la protection de l'environnement

Vu l'arrêté n° 12 203 émanant de la préfecture du 17 décembre 2014 , les conseils municipaux des communes susmentionnées ci-dessous sont appelés à formuler leur avis sur la demande présentée, dès l'ouverture de l'enquête publique, ou au plus tard, dans les quinze jours suivant sa clôture.

Un dossier de permis de construire a été déposé le 29 juillet 2014 sous le numéro PC 095 510 14 U 0002, complété le 12 novembre et 1^{er} décembre 2014, par la société PANHARD DEVELOPPEMENT en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de PUISEUX-PONTOISE – ZAC de la Chaussée Puisseux,

Une enquête publique d'un mois s'est ouverte en mairies de PUISEUX-PONTOISE, OSNY, CERGY, COURDIMANCHE, COURCELLES SUR VIOSNE, MONTGEROULT, et BOISSY L'AILLERIE, du mardi 3 février 2015 au 6 mars 2015 inclus, concernant les installations classées pour la protection de l'environnement.

Après débat, le conseil municipal donne un avis favorable sous condition que l'exploitant fasse le nécessaire pour limiter les nuisances sonores en proximité du village.

DENOMINATION DES VOIRIES SUR LE LOTISSEMENT DE LA « CHARMERAIE » (derrière l'école)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu l'arrêté du 30 septembre 2014 délivrant à la Société SCI PUISEUX-PROMOTION 1, le permis de construire n° PC 095 510 14 U 0001

Vu la déclaration d'ouverture de chantier déposée le 9 février 2015 par la société SCI PUISEUX-PROMOTIONS 1

Considérant que la réalisation du projet « La Charmeraie », sis rue de la Distillerie est en cours,

Considérant les propositions émises par le bureau municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : les voies de l'opération « La Charmeraie » sont ainsi dénommées :

- **Rue de la Bergerie**, (débutant sur la rue de la Distillerie et finissant en impasse à l'ouest du lotissement).
- **Sente du Vieux Noyer**, (débutant sur la rue de la Distillerie et finissant sur la Grande Rue).
- **Rue de la Charmeraie**, (débutant sur la rue de la Distillerie et finissant en impasse à l'est du lotissement).
- **Rue de la Distillerie**, (débutant de la rue Traversière et finissant en impasse)

Article 2 : La numérotation postale est fixées, conformément au schéma du projet.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 : Le Maire de PUSIEUX-PONTOISE est chargé de l'exécution de la présente décision

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION POUR LE REGROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE DE SEL ET FONDANTS (COMMUNE-CACP)

Par à un courrier de la CACP (Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise), on nous informe du renouvellement du marché de sel de déneigement et de produits fondants sous convention constitutive d'un groupement de commande qui prend fin au 31 mars prochain. Il est demandé si nous voulons reconduire ce marché.

Après débat le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de reconduire notre participation à ce groupement pour une durée de un an et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signature pour cette convention entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

AVEC /MISSION LOCAL (Agir pour la Valorisation par l'Emploi et les compétences)

Monsieur le Maire nous expose un courrier émanant de la mission locale qui comme chaque année nous fait la demande de subvention.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la participation évaluée pour notre commune qui est à hauteur de 483.00€ annuel.

Le secrétaire de séance
VANDAMME Joël

Le Maire
Thierry THOMASSIN